

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 13159 Numéro SIREN : 907 794 473 Nom ou dénomination : AATHIVEL
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 24617

①

BILAN SIMPLIFIÉ

24617
13 NOV. 2023

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		9 RUE DU VERGER 93140 BONDY															
SIRET		9 0 7 7 9 4 4 7 3 0 0 0 1 3										Bilan certifié conforme par le Gérant le 31 MARS 2023 le Gérant = M. KAMALATHAS R J. Kamalathas					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		3		Durée de l'exercice précédent *		0		0							
												Exercice N clos le					
												31 12 2022					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028	15 291	030	966		14 325									
	Immobilisations financières * (1)		040	3 850	042			3 850									
	Total I (5)		044	19 141	048	966		18 175									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060	4 272	062		4 272									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070											
		Autres * (3)		072	617	074		617									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	2 746	086		2 746										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	7 635	098		7 635										
	Total général (I + II)		110	26 776	112	966		25 810									
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000										
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126														
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132										
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136				698										
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142				1 698										
Provisions pour risques et charges												Total II					
												154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166														
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	24 112	)	172	24 112									
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176				24 112										
Total général (I + II + III)												180					
												25 810					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	38 094	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. annexe 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		280					
		Total des charges d'exploitation (II)				264	37 273	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	821	
Produits financiers (III)		280 0		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	123	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	698	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 698		314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			123		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346				350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352 821		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370 821		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL		EXERCICE 2022		Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	15 291	452		454		456	15 291	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	3 850	482		484		486	3 850	
TOTAL		490	19 141	492		494		496	19 141	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	966	544		546	966	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	966	574		576	966	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL				596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL		EXERCICE 2022		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur comptes clients		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680	0	682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES					0					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés			983	0						
Déficits reportables			984	0						
Déficits de l'exercice			860	0						
Total des déficits restant à reporter			870	0						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325			381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326			380	
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	6 102	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	3 167	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AATHIVEL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 29.11.2021		et clos le : 31.12.2022		Données en nombre de mois		1 3	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376	1		
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				881			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	38 094		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	38 094		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111	4 272		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	4 272		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	22 132		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	4 478		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	7 700		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	34 310		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	8 056
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	38 094	Effectifs au sens de la CVAE *		023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence	024	/	/	016	/	/	
Date de cessation		/	/				

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

AATHIVEL SARL
au Capital de 1 000,00 Euros
9 RUE DU VERGER 93140 BONDY
RCS BOBIGNY N° 907 794 473

PROCES D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DELIBERANT SUR L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

ANNEE 2022

EXERCICE : OUVERT LE 29.11.2021

ET CLOS LE 31.12.2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ,

et le 21 AVRIL , à 16 heures, les associés de la Société GANESAVEL SARL se sont réunis au siège social sis 9 Rue du Verger 93140 Bondy conformément aux dispositions des statuts.

L'Assemblée constituée par 3 associés est présidée par :

1°- M. GOWTHEESAN Ratnasingam Gérant Associé détenant.....25 parts soit 50% du capital

Le Président constate la présence :

2°- M KAMALATHAS Kanagaréthinam Associé détenant.....25 part soit 50% du capital

Total des Parts des Associés présents : 50 parts 100 %

Tous les associés présents possédant la totalité des Parts Sociales, l'Assemblée peut prendre valablement ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et mets à la disposition de ses membres :

- Les statuts de la Société,
- Le Bilan , le Compte de Résultats et l'Annexe de l'Exercice clos le **31 décembre 2022**
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée .
- Le Rapport de Gestion de la Gérance.

Monsieur le Président rappelle que le Bilan, le Compte de Résultats, l'Annexe, le Rapport de Gestion et le texte des Résolutions proposées à l'Assemblée ont été tenus au Siège Social à la disposition des Associés pendant les délais légaux et ont été adressés aux Associés plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, avec la convocation en vue de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui en donne donc acte.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1°- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,**
- 2°- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société durant l'exercice ouvert le 29 Novembre 2021 et clos le 31 décembre 2022.**
- 3°- Approbation des comptes et rapport dudit exercice,**
- 4°- Affectation du résultat,**
- 5°- Quitus à la gérance,**
- 6°- Questions diverses.**

Le Président donne ensuite lecture du Rapport de la gérance sur l'exercice.

Puis Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations ont été échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée reconnaît qu'elle a été régulièrement convoquée et informée en même temps de l'ordre du jour. Les associés reconnaissent avoir reçu dans les délais légaux, les documents prévus par les textes législatifs en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le **31 décembre 2022**, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice ouvert le 29 NOVEMBRE 2021 et clos le 31 décembre 2022 Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Pour le bénéfice de l'année 2022, son affectation se fera comme suit :

- Bénéfice net après impôt sur les Sociétés de l'année 2022..... A : **698,24 €**

Pour un Chiffre d'affaires H.T de : 38 093,53 €

- Pour la Réserve Légale Dotation d'un montant de 500,00 € **500,00 €**

Donc les associés s'abstiennent de la doter davantage B : **NEANT**

SOLDE DISPONIBLE : A - B = C : 198,24 €

Ce Solde de 198,24 euros qui représente le Bénéfice Comptable : **est reporté à nouveau**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 18 heures. De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les Associés.

Fait à Bondy (93)

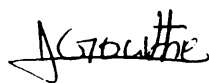
en date du 21 AVRIL 2023

Signature des Associés

De AATHIVEL SARL

GOWTHEESAN Ratnasingam

Associé



M KAMALATHAS Kanagarethinam

Gérant Associé

